

# Comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle

## Compte rendu de la séance du 24 mars 2016

Le CSL-LP, présidé par Jean-François Lhuissier, s'est réuni le 24 mars 2016 à 14h.

### Ordre du jour

1. Informations
  2. Approbation du CR de la réunion du 25 février 2016
  3. Discussion sur l'évaluation des compétences
- 

### **1. Informations et approbation du CR de la réunion du 25 février 2016**

Le président du CSL-LP évoque les réflexions en cours sur l'accès au cycle master, qui se sont poursuivies lors de la séance du matin du comité de suivi du cursus master (CSM).

Le compte rendu de la séance du 25 février 2016 est approuvé.

### **2. Discussion sur l'évaluation des compétences**

En préambule, Jean-François Lhuissier estime que l'évaluation des compétences serait utile pour faire progresser l'employabilité des titulaires d'une licence, sans remettre en cause leur capacité à poursuivre en cycle master. Cette question est donc en lien à la fois avec l'entrée en master et avec la préparation des étudiants de licence à l'insertion professionnelle. Modifier les modalités d'évaluation des étudiants de licence devrait avoir un impact favorable sur le regard que portent ces étudiants sur les compétences qu'ils acquièrent et ainsi faciliter leur projection vers la vie professionnelle.

Comme levier au développement de l'évaluation des compétences, le président du CSL-LP avance notamment l'exploitation des référentiels de compétences en licence. Le stage apparaît aussi comme un vecteur de préparation à l'insertion professionnelle, mais ne peut vraisemblablement pas être proposé à tous les étudiants du cycle licence, notamment dans les filières à effectifs élevés.

Comment développer l'évaluation des compétences ? Quels sont les freins à lever ?

### Echanges

Les échanges entre les membres du CSL-LP mettent en évidence plusieurs leviers pour le développement de l'évaluation des compétences.

Parmi les dispositifs existants, le **stage** ainsi que le projet personnel et professionnel (PPP) et le portefeuille de compétences apparaissent comme des leviers utiles pour favoriser l'évaluation des compétences. Selon certains membres, la possibilité pour tous les étudiants de licence de trouver un stage ne dépend pas tant des effectifs de la filière et du bassin d'emploi que des objectifs assignés au stage. Les terrains de stage sont plus développés en STS que dans les autres domaines. A noter, on constate une baisse des offres de stage consécutive à la publication du décret relatif à la gratification des stages ([décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages](#)). Or un stage de moins de deux mois apparaît comme un stage de découverte, donc trop bref pour permettre d'acquérir des compétences. Le **projet personnel et professionnel (PPP)**, à travers l'exploration d'un projet, aide l'étudiant à prendre conscience des compétences à acquérir, et à porter un autre regard sur les études qu'il mène. Quant au **portefeuille de compétences**, si les étudiants y sont formés en début de cycle et s'en servent tout au long de leur cursus, avec l'appui d'une « UE relais » à chaque semestre par exemple, il aide également l'étudiant, accompagné par ses enseignants, à appréhender sa formation sous l'angle de l'acquisition de compétences. Les compétences acquises doivent également être valorisées dans le **supplément au diplôme**. En plus de ces dispositifs, le travail de **tutorat étudiant** peut permettre de développer des compétences pré-professionnelles.

Les membres du comité soulignent l'importance des **pédagogies innovantes**, qui favorisent de nouvelles approches et de nouvelles modalités d'évaluation. L'exemple est donné de la licence en sciences et ingénierie portée par l'IDEFI Institut Villebon – Georges Charpak depuis la rentrée 2013,

qui met en œuvre une approche originale. Mais ce travail nécessite un important investissement des enseignants et enseignants-chercheurs, souvent insuffisamment reconnu dans leur carrière pour la partie « enseignement » (selon certains membres, il faudrait travailler sur le tableau « d'équivalence des tâches » et harmoniser les pratiques CNU). Le manque de moyens (matériel, etc., lié aux effectifs étudiants) est également souligné. Le SNESUP signale qu'il prévoit de publier, dans son mensuel de mai 2016, un dossier sur la pédagogie et les services universitaires de pédagogie (SUP), avec un focus sur la nouvelle fonction d'ingénieur pédagogique.

Les **référentiels de compétences** en licence, s'ils sont exploités au sein des établissements pour construire les cursus suivant une « **approche programme** » en s'interrogeant en premier lieu sur les compétences attendues, constituent également un vecteur important. Si une telle approche est mise en place, l'évolution des modalités d'évaluation des étudiants suivra. Mais ce changement d'approche nécessite un **accompagnement des enseignants et enseignants-chercheurs**. Leur formation paraît d'autant plus importante à certains membres du CSL-LP qu'ils constatent dans les universités une tendance au recentrage sur les savoirs disciplinaires. Il serait donc important de relancer un travail de fond pour convaincre de l'intérêt de l'approche compétences aussi bien pour l'insertion professionnelle que pour la poursuite en master. Une telle démarche nécessite un accompagnement fort à l'échelle de l'établissement.

En complément, l'élaboration de « **banques de projets et autres sujets transversaux** », mises à disposition des enseignants et enseignants-chercheurs, faciliterait la mise en œuvre d'évaluations des compétences. Même si ce n'est pas leur première mission, les conseils sectoriels nationaux en émergence pourraient y contribuer.

Au-delà de l'accompagnement des enseignants et enseignants-chercheurs, **l'accompagnement des étudiants** apparaît important : rendre les objectifs de formation plus lisibles aidera les étudiants à mieux comprendre les liens entre UE et entre disciplines et ainsi à devenir plus actifs et acteurs dans leurs apprentissages. Une autre difficulté pour les étudiants est liée au fait qu'il leur est parfois demandé une mise en pratique alors qu'ils n'ont bénéficié que de cours théoriques.

Enfin, les membres du comité s'accordent pour considérer que la constitution de **véritables équipes pédagogiques**, rassemblées autour d'un projet de formation, est un point clé. En effet, l'élaboration de cursus suivant une « approche programme » ne peut être réalisée que si l'équipe entière adhère à cette approche. L'expérience des IUT montre que la constitution d'équipes pédagogiques, bien identifiées, pour construire collectivement les formations de DUT a un impact positif. Dans les autres composantes universitaires, ce process est moins souvent mis en place. Les enseignants-chercheurs sont souvent rattachés à plusieurs équipes pédagogiques, et dispensent parfois des cours en fonction de leur besoin de compléter leur service enseignant. En revanche, ils sont rattachés à une seule équipe de recherche, laquelle est identifiée institutionnellement contrairement à l'équipe pédagogique. Il serait ainsi bénéfique d'**institutionnaliser l'équipe pédagogique**, en montrant d'ailleurs que d'autres personnels que les enseignants et enseignants-chercheurs en font partie. La complexité supplémentaire apportée par la spécialisation progressive pour constituer des équipes pédagogiques bien définies est relevée. En outre, le **conseil de perfectionnement** constitue un bon outil pour favoriser une réflexion collective sur les objectifs et les contenus des formations.

En conclusion, Jean-François Lhuissier propose que le CSL-LP publie un avis sur ce sujet. Il prévoit de soumettre rapidement aux membres un projet d'avis.

### **A noter**

L'avis sur l'évaluation des compétences en cycle licence, proposé aux membres par Jean-François Lhuissier suite à la réunion, a été diffusé le 11 avril et mis en ligne le 12 avril sur le site ministériel : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/CSLLP](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/CSLLP).

---

La prochaine réunion du CSL-LP aura lieu **jeudi 28 avril 2016 à partir de 14h** en **salle Maurice Allais**, sur le site Descartes.